

**NOTICE
DESCRIPTIVE DE
SECURITE**

**ETABLISSEMENTS RECEVANT
DU PUBLIC**

Remarque préliminaire :

Cette notice descriptive de sécurité a été élaborée à votre attention dans le but de faciliter votre travail sur les dispositions essentielles de sécurité que vous devez prévoir suivant le classement de votre projet d'E.R.P.

Le présent document dont toutes les rubriques sont à renseigner doit être joint **OBLIGATOIREMENT** à tout projet concernant **les Etablissements Recevant du Public (Art. R 123-27)**.

Toutes les rubriques doivent être impérativement complétées. En cas de notice incomplète, le dossier sera retourné au service instructeur.

Cette notice qui n'a pas un caractère exhaustif devra comprendre toutes les précisions nécessaires à la bonne compréhension du projet et des plans (notice de l'établissement, conditions d'exploitation...) et mentionner les dispositions prises pour satisfaire aux mesures réglementaires.

Les différentes rubriques qui suivent doivent être complétées, le cas échéant, par les dispositions particulières applicables à chaque type d'établissement au sens du règlement de sécurité.

NOTA : Les rubriques n'intéressant pas le projet devront porter la mention "**SANS OBJET**".

AVANT PROPOS

L'article R 123-2 du décret N°73-1007 du 31 octobre 1973 (codifié sous les articles R 123-1 à R 123-55, R 152-4 et R 152-5 du Code de la Construction et de l'Habitation précise : Constituent des Etablissements Recevant du Public (E.R.P) tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises à quelque titre que ce soit, en plus du personnel.

Conformément aux dispositions des articles R 123-22, R 123-34 et R 123-35 du décret, tout projet de construction, d'extension, d'aménagement ou de transformation d'un E.R.P subordonné ou non à la délivrance d'un permis de construire, doit être soumis à l'avis de la commission de sécurité compétente. Le dossier de présentation comportera obligatoirement une NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE (art. GE 2§1).

Cette notice est un document complet et très détaillé permettant à la commission de sécurité d'étudier et de donner un avis sur le respect des dispositions réglementaires du projet.

* Permis de construire

* Autorisation de Travaux

* P.C modificatif

NOM DE L'ETABLISSEMENT : _____

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT : _____

COMMUNE : _____

REFERENCE P.C N° _____

DEMANDEUR : _____

MAITRE D'OEUVRE : _____

ORGANISME DE CONTROLE : _____

ACTIVITE(S) de l'établissement: _____

TELEPHONE : _____

A) PRESENTATION DU PROJET

1. Description de l'établissement et Nature du projet

S'agit-il d'une construction neuve OUI NON

Si NON, quel établissement remplace-t-il ?

2. Conditions d'exploitation

* Effectif total public personnel effectif total
du bâtiment

Nota : Pour les établissements à étage, un tableau d'effectif étage par étage devra être joint au dossier.

* Locaux à sommeil OUI NON

* Activité principale (GN 1 - GN 3 - GN 7) _____

* Activités secondaires _____

Proposition de classement : TYPE (S)

CATEGORIE :

B) EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP GN8

Remplir le document annexe.

C) IMPLANTATION / CONSTRUCTION

Hauteur du plancher bas du dernier niveau accessible au public par rapport au niveau d'accès des véhicules de secours :

↳ _____ mètres

Desserte des bâtiments (CO 1 - CO 2 - CO 3 - CO 4 - CO 5 - PE 7) :

↳ nombre de façades accessibles : _____

↳ nature des matériaux utilisés pour la voie:

↳ largeur utilisable libre de stationnement _____ mètres

Isolement par rapport aux tiers (CO 7 - CO 8 - CO 9 - CO 10 - PE 6)

(situer sur les plans la localisation des tiers)

↳ **Tiers contigus**

Concerné

Sans objet

→ activités ou nature des tiers _____

paroi CF _____ heure

Nature de la paroi séparative _____

↵ **Tiers en vis-à-vis**

→ activités ou nature des tiers _____

distance en mètres entre l'E.R.P et le tiers en vis-à-vis : _____ mètres

↵ **Tiers superposés**

→ activités ou nature des tiers

paroi CF _____ heure

Nature du plancher séparatif _____

Conception de la distribution intérieure (CO 1) :

Traditionnelle

Compartiments

Secteurs

Éléments principaux de structure (CO 12 - PE 5)

↵ Nature du gros oeuvre _____

Stabilité au feu SF _____ heure

↵ Nature des planchers _____

Coupe-feu CF _____ heure

↵ Nature de la charpente _____

Stabilité au feu SF _____ heure

. Sera-t-elle visible ? OUI - NON

. Détecteurs

. Ecran protecteur SF 1/2 H

Couvertures (CO 16 - CO 17 - CO 18)

↵ Distance entre E.R.P et bâtiment voisin ou limite de parcelle _____ mètres

↵ Nature _____

Réaction au feu M0 M1 M2 M3 M4

Ou équivalence Classement Européen (Euro-classes) : _____

↵ Classe T _____ indice _____

↵ Eléments vitrés en couverture OUI NON

Si oui, dispositions prévues : _____

↵ Dispositif d'éclairage prévu OUI NON

Si oui, réaction au feu M _____ et _____ % de la surface de la toiture.

Façades (CO 19 à CO 22 et instruction technique n°249 du 21 juin 1982)

↵ Nature _____

↵ Valeur du C+D (si applicable) _____ mètres

Masse combustible > 130 MJ/m² OUI NON

Distribution intérieure - cloisonnement (CO 24, CO 25 et CO 26)

↵ Nature des parois entre locaux et circulations _____

Degré de résistance au feu _____

↵ Nature des parois entre locaux _____

Degré de résistance au feu _____

↵ Résistance au feu des blocs-portes _____

↪ Le recoupement des combles inaccessibles est-il prévu ? OUI NON

Surface de recoupement _____ m²

↪ Recoupement des circulations horizontales

Distance _____ mètres bloc porte PF _____ heure

Aménagements intérieurs (AM 1 à AM 14 - PE 13)

Revêtements locaux et des circulations

- sols _____

- murs _____

- plafonds / faux-plafonds _____

Classement

M_____/ Euro-classes _____

M_____/ Euro-classes _____

M_____/ Euro-classes _____

Revêtements escaliers

- marches _____

- murs _____

- plafonds _____

M_____/ Euro-classes _____

M_____/ Euro-classes _____

M_____/ Euro-classes _____

D) DEGAGEMENTS ET ASCENSEURS (CO 34 à CO 56 - PE 11)

Dégagements

La largeur des dégagements doit être cotée sur les plans (CO 38).

↪ Nombre et largeur des issues de secours : _____

↪ Escaliers encloués: OUI NON

- gros oeuvre _____ SF _____ heure

- parois d'enclouement _____ CF _____ heure

- portes d'enclouement _____ PF _____ heure

Ascenseur et monte charge (AS 1 à AS 11 - PE 25)

↪ L'ascenseur et/ou le monte-charge est-il encloué ? OUI NON

- gros oeuvre _____ SF _____ heure

- parois d'enclouement _____ CF _____ heure

- portes _____ PF _____ heure

E) DESENFUMAGE (DF 1 à DF 8 - instruction technique n°246 - PE 14)

Emplacement des bouches de soufflage, des clapets coupe-feu, des moteurs et des arrêts à préciser sur les plans.

OBJET DU DESENFUMAGE	TYPE DE DESENFUMAGE	
	NATUREL	MECANIQUE
Locaux _____ _____ _____	_____ _____ _____	_____ _____ _____
Circulations horizontales		
Escaliers		<i>Interdit</i>

Quels sont les locaux désenfumés non accessibles au public?

⚡ De quelle manière ?

mécaniquement

naturellement

F) INSTALLATIONS ELECTRIQUES (EL 1 à EL 18 - PE 24)

Emplacement du poste de livraison et de transformation ainsi que les organes généraux à porter sur les plans.

⚡ L'installation est-elle conforme aux normes ? OUI NON

⚡ Puissance totale : _____ KVA

⚡ **L'installation est-elle secourue ?** OUI NON

Si Oui, par quels moyens ? _____

⚡ Existe-t-il une installation haute tension ? OUI NON

⚡ **Existe-t-il une installation de production d'électricité (cellules photovoltaïques, éolienne...)?** OUI NON

Si oui, laquelle : _____

G) ECLAIRAGE DE SECURITE (EC 1 à EC 15)

⚡ **Type d'éclairage de sécurité :**

à source centralisée

(batteries d'accumulateurs)

Blocs autonomes

⚡ **Eclairage d'ambiance prévu :** OUI NON

H) CHAUFFAGE - VENTILATION - REFRIGERATION - CONDITIONNEMENT D'AIR - VAPEUR D'EAU ET EAU CHAUDE (CH 1 à CH 58 - PE 20 - PE 21 - PE 22 - PE 23)

☞ **Mode de chauffage** _____

☞ Puissance utile totale : _____ kW

☞ Nature du combustible : _____

☞ Volume ou poids : _____

aérien enfoui en fosse

☞ **Installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) :** OUI NON

☞ **Fluides frigorigènes utilisés :** _____

Groupe : _____

I) GAZ COMBUSTIBLES ET HYDROCARBURES LIQUEFIES (GZ 1 à GZ 30 - PE 10)

Indiquer sur les plans de l'installation : le stockage, le cheminement des conduits, l'emplacement des organes de coupure, ainsi que les systèmes d'évacuation des gaz brûlés et les systèmes de ventilation et d'aération.

Sans objet Propane Butane Gaz naturel

☞ Volume ou poids : _____

aérien enfoui en fosse

J) LOCAUX A RISQUES

Locaux à risques particuliers (CO 27 - CO 28 - CO 29 - PE 9)

*Liste des locaux à risques importants
(Parois et planchers CF 2 heures - porte CF 1 heure
ou sas avec portes PF ½ heure avec ferme-porte)*

*Liste des locaux à risques moyens
(Parois et planchers CF 1heure - porte CF ½ heure
avec ferme-porte)*

Cuisines (GC 1 à GC 19 - PE 16 - PE 17 - PE 18 - PE 19)

☞ Puissance nominale totale : _____ KW

☞ Grande cuisine : Isolée Ouverte

☞ Existe-t-il des îlots de cuisson : Oui Non

K) MOYENS DE SECOURS (MS 1 à MS 74 - PE 26 - PE 27 - PE 32 - PO 6 - PU 6)

Préciser les emplacements des moyens de secours, à l'exception des appareils mobiles, les caractéristiques des canalisations d'eau (tracé, diamètre, mode d'alimentation, pression...) et les caractéristiques techniques des dispositifs proposés.

Moyens d'extinction

↳ Extérieurs (poteaux d'incendie) :

- Fournir le certificat de possibilité d'alimentation en eau

ou

- Noter l' (ou les) emplacement(s) de(s) l'hydrant(s) sur le plan, du ou des points d'eau (rivière, lac, étang...), capacité en m³, distance par rapport au bâtiment, à l'établissement, point d'eau aménagé ou non.

↳ Intérieurs :

- R.I.A (préciser leur emplacement sur les plans) : Oui Non
- Extincteurs (nombre et nature): _____
- Extinction automatique : Oui Non

Système de sécurité incendie (SSI)

OUI NON

↳ Si Oui, catégorie A B C D E

nom du coordinateur SSI (catégorie A et B) _____

IMPORTANT : Si un S.S.I de catégorie A ou B est prévu, joindre le cahier des charges fonctionnelles au projet (articles GE 2 - MS 55 - MS 64).

Système de détection incendie :

OUI NON

Equipement d'alarme :

Type 1 2a 2b 3 4

Alarme restreinte :

OUI NON

Nota : l'alarme restreinte est interdite dans tous les établissements accueillant des locaux à sommeil.

Téléphone urbain :

OUI NON

Affichage des plans et des consignes d'alerte :

OUI NON

Emplacement _____

Organisme agréé (obligatoire à partir de la 4^{ème} catégorie et pour les établissements de 5^{ème} catégorie comportant des locaux à sommeil)

Nom _____ Téléphone _____

Missions

- Mission L (solidité des ouvrages et des équipements indissociables) : OUI NON

- Mission S (conditions de sécurité des personnes dans les constructions) : OUI NON

- Autres missions : _____

COMPLEMENTS D'INFORMATION

CONCLUSION

Les constructeurs, propriétaires, installateurs ou exploitants, suivant le cas, doivent être en mesure de justifier, notamment lors des visites des commissions de sécurité et lors des vérifications techniques faites par les organismes agréés, que les matériaux et éléments de construction qu'ils utilisent ont un classement ou une résistance au feu au moins égal aux classements fixés par l'arrêté du 25 juin 1980.

Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la réglementation en vigueur. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation, aux vérifications nécessaires par les organismes et personnes agréés.

Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.

Tout dossier dont la notice sera insuffisamment complétée, en regard du projet présenté, ou comportera des contradictions par rapport aux plans annexés, sera retourné à l'organisme instructeur de la demande selon les formes prévues à l'article R 123-22 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ATTESTATION

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

Je m'engage à respecter les règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment :

- **les règles de sécurité (ERP) fixées en application de l'article L. 123-1 de ce code,**
- **les règles de sécurité (IGH) fixées en application de l'article L. 122-1 de ce code (si nécessaire),**

Fait à _____ le _____

le Maître d'ouvrage ou le Pétitionnaire,



PRINCIPES D'ÉVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES

(Article GN8 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié)

Comment compléter ce document ?

- 1) Imprimer la première et la dernière page.
- 2) Compléter en imprimant autant de pages intermédiaires que de besoin (en fonction du nombre de niveaux).
- 3) Compléter les éléments en cochant les dispositions prises **et** en les expliquant dans les espaces réservés (impératif).
- 4) Numéroté les pages et signer la dernière.

Nom de l'établissement :

Adresse :

Classement :	Type	Catégorie	Effectif total
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Effectifs par niveau

Sous-sol :	<input type="text"/>
Rez-de-chaussée :	<input type="text"/>
Etage 1 :	<input type="text"/>
Etage 2 :	<input type="text"/>
Etage 3 :	<input type="text"/>
Etage 4 :	<input type="text"/>

Nom de l'exploitant :

Document validé en commission de sécurité le :

Pour tenir compte de l'incapacité d'une partie du public à évacuer ou à être évacué rapidement et satisfaire aux dispositions de l'article R. 123-4 du code de la construction et de l'habitation, les solutions suivantes sont retenues :

Page/.....

(Indiquer le numéro de la page et le nombre de pages)

Niveau :
(Préciser le niveau concerné)

- Handicap moteur :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Ascenseur avec local d'attente
 - Zone protégée (palier/secteur/zone)
 - Espace d'attente sécurisé

.....
.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap auditif :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap visuel :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap cognitif :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

Niveau :
(Préciser le niveau concerné)

- Handicap moteur :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Ascenseur avec local d'attente
 - Zone protégée (palier/secteur/zone)
 - Espace d'attente sécurisé

.....
.....
.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap auditif :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap visuel :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

- Handicap cognitif :**
- Evacuation sur l'extérieur par des sorties adaptées et en nombre suffisant avec l'aide du personnel
 - Dispositif technique

.....
.....
.....
.....
(Expliquez le dispositif)

Le à

Signature :

Page /